

LE CAP RANDO:

La garantie de vos paiements par notre immatriculation au registre des opérateurs de voyages avec une caution illimitée, et une couverture responsabilité civile adaptée.

La loi tourisme impose pour la vente d'un forfait incluant des prestations extérieures à la structure organisatrice (hébergements notamment): l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages, impliquant une caution financière couvrant le client pour tous ses paiements en cas de défaillance de l'organisme, ainsi qu'une responsabilité civile spécifique.

Nombreux centres équestres sont hors la loi, et proposent des forfaits sans avoir cette immatriculation: leur permettant, en évitant les coûts élevés de la caution et de l'assurance spécifiques, de vendre à des tarifs inférieurs sans garantie pour les paiements de leurs clients et une responsabilité civile non adaptée.

Notre conseil: afin de ne pas risquer de perdre vos paiements et être certain que le prestataire est couvert par une assurance adaptée, vérifiez toujours que l'organisme a bien ce numéro d'immatriculation.